



## Règlement de l'appel à projets

Le présent document est un guide à destination des CPAS, porteurs de projet d'action sociale, candidats dans le cadre des Ethias Youth Solidarity Awards .

Il définit notamment les conditions de recevabilité et les critères de sélection.

Ce vade-mecum permet de comprendre le fonctionnement des Ethias Youth Solidarity Awards .

Il présente les points essentiels de la procédure de sélection permettant ainsi une élaboration concrète et réussie de chacun des projets proposés.

### Avant-propos

#### Ethias et son action sociale

Le Comité de direction d'Ethias et le Comité d'éthique paritaire ancrent la RSE (\*) dans les fondamentaux stratégiques de l'entreprise en tant qu'employeur, assureur, investisseur et acteur responsable de la société.

Cet engagement est formalisé à travers toute une série de projets regroupés dans des plans d'actions « RSE » pluriannuels dans une approche transversale, à tous les niveaux de notre organisation et dans l'ensemble de nos activités et de nos relations.

La RSE guide donc l'ensemble des actions d'Ethias dans ses métiers, ainsi que dans ses relations avec ses partenaires et ses fournisseurs de produits et de services.

Notre devise : « **Ensemble, osons être humain** », traduit notre volonté de placer l'humain et son bien-être au centre de l'ensemble de ses actions afin que l'innovation soit plus que jamais source de progrès durable, d'équité et de sérénité pour tous.

(\*) RSE = « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise »

#### Pourquoi les Ethias Youth Solidarity Awards ?

Ethias a pour ambition de contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Ceux-ci forment le fil rouge de toutes nos actions RSE.

Sur les 17 objectifs de développement durable, la **lutte contre la pauvreté** partout et sous toutes ses formes est donc l'un des engagements phares d'Ethias.

Ethias avait déjà noué de longue date des liens privilégiés avec des associations et des organismes importants qui luttent contre la pauvreté. Citons, entre autres, les partenariats

d'Ethias avec Pelicano, DigitalForYouth, Article 27-Artikel 27, YouthStart, la Croix-Rouge de Belgique, etc.

Malheureusement, la pandémie covid a accentué les inégalités sociales et la précarité, particulièrement auprès des plus jeunes.

Fortes des valeurs et ambitions qu'elle porte, Ethias a donc décidé de contribuer à une amélioration de la qualité de vie de ces derniers en soutenant, via un Award d'un montant global de 450 000 € les projets qui leur sont destinés et qui sont portés par les acteurs publics de première ligne que sont les CPAS.

## Chapitre I. Objectifs et thématique des Ethias Youth Solidarity Awards

La thématique est la suivante : « **les actions organisées ou co-organisées par un CPAS en faveur de jeunes (1) en situation de pauvreté (2)** ».

Ethias souhaite via ce thème **apporter son aide aux jeunes en situation de pauvreté visés par les actions menées par les CPAS entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022 inclus (3)**.

Les Ethias Youth Solidarity Awards soutiennent des actions (opérations) que les CPAS mettent en œuvre sur leur territoire (et voisin en cas de coopération) dans la période déterminée, qui permettront d'aider les jeunes en situation de pauvreté.

Pour identifier les points d'évaluation des dossiers, merci de veiller à répondre au mieux aux critères de la grille de pondération (cf. annexe 1).

- (1) Notion de « jeune » : toute personne, âgée de maximum 30 ans, vivant sur le territoire belge.
- (2) Notion de « pauvreté » : il est fait ici référence à la notion de « À risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, abrégé AROPE » soit la situation des personnes confrontées à au moins l'un des 3 risques de pauvreté suivants : pauvreté monétaire, privation matérielle grave ou vivant dans un ménage avec une très faible intensité de travail, tels que définis par l'organisme public « Statbel » dans son lexique accessible via <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/plus>.
- (3) Si l'action est annulée pour un cas de force majeure, il faudra informer au plus vite Ethias et réadapter votre action au cours de l'année qui suit.

## Chapitre II. Dotation

La dotation globale des Ethias Youth Solidarity Awards s'élève à un montant de 450 000 €.

Elle est répartie en 3 enveloppes de 150 000 € par groupes de CPAS, attribuées comme suit :

- 10 dotations de 15 000 € pour les communes de moins de 10 000 habitants (\*) ;
- 5 dotations de 30 000 € pour celles de 10 000 à 29 999 habitants (\*) ;
- 3 dotations de 50 000 € pour celles de 30 000 habitants et plus (\*).

(\*) nombre d'habitants au 01/01/2021

## Chapitre III. Conditions de recevabilité de la demande

Seules les demandes recevables seront évaluées. Pour être recevable, une demande doit respecter les conditions prévues aux points ci-dessous.

### 1. Concernant une demande propre :

a) Être déposée par un CPAS ;

(Pour les années futures : b) Ne pas être déposé par un CPAS qui a été lauréat de l'Award précédent) ;

c) Une seule demande par CPAS est recevable.

### 2. Concernant une demande co-portée :

a) Être déposée par un CPAS ;

b) Ne pas associer un CPAS qui a déposé par ailleurs une demande propre ou qui est associé à une autre demande co-portée - la participation à une demande co-portée étant assimilée, dans ce cas, à une demande propre ;

c) Contenir l'accord de coopération visé à l'annexe 2 signé par le porteur de projet et par tous les partenaires du CPAS.

### 3. Concernant le projet :

a) Porter sur une ou des actions de lutte contre la pauvreté en faveur des jeunes se déroulant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2022 inclus. Il peut s'agir d'une action ponctuelle ou qui perdure dans cette période.

### 4. Concernant le dossier de candidature :

a) Utiliser le format du dossier-type fourni par Ethias en veillant au respect du nombre de signes.

b) Être transmis à Ethias complété et signé endéans les délais prévus (voir Ch. V.), avec une attention particulière pour le point « Engagements » du dossier-type.

### 5. Concernant le budget :

a) Présenter un budget établi selon les normes applicables en matière de finances publiques ;

b) Être en équilibre ;

c) Identifier dans le budget la répartition et l'objectif de la dotation de l'Award.

## Chapitre IV. Évaluation des dossiers recevables et procédure de sélection

### 1. Critères d'évaluation

Seuls les dossiers recevables seront évalués. En fonction du nombre de demandes recevables, le jury procède au classement des demandes sur la base de la grille critériologique pondérée prévue en annexe 1. Les propos des débats seront tenus confidentiels. Les décisions du jury seront sans appel.

Le jury peut décider de ne pas attribuer tous les prix dans l'une des trois catégories en l'absence de candidatures recevables ou si les points sont insuffisants (inférieurs à 50 %) en fonction de la pondération des critères de sélection.

### 2. Examen des demandes sélectionnées par le jury

Lors d'une journée de délibération, le jury examine les dossiers sélectionnés et désigne les lauréats sur la base des résultats de la grille de pondération et des débats qui ressortent de la discussion. Les propos des débats seront tenus confidentiels. Les décisions sont motivées et sont concertées entre les différents membres du jury. Les décisions du jury seront sans appel.

Le jury se compose de 7 personnes dont 1 représentant.e d'Ethias, président les débats, et les autres ressortissants des mondes académiques, associatifs et institutionnels.

## Chapitre V. Dossier-type et délais

Le dossier-type est téléchargeable sur le [site d'Ethias](#) dès le lancement de l'appel.

Les CPAS devront envoyer leur dossier de candidature en **PDF** par courriel ([awards@ethias.be](mailto:awards@ethias.be)) en respectant scrupuleusement la date limite du dépôt des dossiers fixée au **10 janvier 2022 (minuit)**. Un accusé de réception est envoyé par courriel. Veillez à ce que votre dossier n'excède pas 5 Mo.

Les annexes éventuelles (catalogue, rapport, photos) devront être limitées à 2 pages.

## Chapitre VI. Promotion des Awards et des lauréats

Ethias souhaite valoriser et promouvoir les Ethias Youth Solidarity Awards via un plan de communication spécifique. Elle multipliera les supports et outils de communication et a établi une stratégie digitale, médias et audiovisuelle pour donner plus de visibilité aux Awards, aux lauréats et à leur projet.

Dans ce contexte, il est également demandé aux candidats d'avoir une attention particulière relative à leur stratégie de communication liée au projet.

## Chapitre VII. Engagements

Le lauréat s'engage à :

1. *Apposer le label autocollant « Lauréat Ethias Youth Solidarity Awards » au CPAS et sur le lieu de réalisation du projet de façon bien visible pour le public.*
2. *Utiliser le logo spécifique « Ethias Youth Solidarity Awards » dans les publications, supports et site internet relatifs au projet et mentionner le soutien du Partenariat.*
3. *Diffuser le communiqué de presse Ethias annonçant le nom des lauréats à la presse/tv locales.*
4. *Participer à une cérémonie protocolaire de remise des Awards.*
5. *Se rendre disponible pour l'équipe technique qui réalisera une vidéo promotionnelle un des jours ou le jour clé de votre activité.*
6. *Ne pas conclure de partenariat avec un autre assureur pour l'activité proposée.*
7. *Une fois le projet clôturé, transmettre à Ethias la synthèse du projet (voir ci-dessous).*

## Chapitre VIII. Fin du projet

Une synthèse du projet détaillant notamment l'apport du soutien d'Ethias, l'impact sur le public (quantitatif/qualitatif) et le suivi ou les perspectives envisagées seront demandés pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

Ce document est présenté sous forme de synthèse et ne peut excéder 2 pages.

## Chapitre IX. Calendrier

- Les dossiers sont à rentrer pour le **10 01 2022 (minuit)** ;
- Les candidatures retenues sont informées des résultats au plus tard **le 28 02 2022** ;
- Les lauréats enverront à Ethias une déclaration de créance et un rapport d'activités relatif à l'activité primée pour la liquidation du montant de leur Award ;
- L'annonce officielle presse/médias/réseaux sociaux aura lieu en **mars 2022**, dès que la vidéo promotionnelle sera prête à être diffusée.

## Grille d'évaluation des critères de sélection pour les Ethias Youth Solidarity Awards

Critères de sélection	Indicateurs	Pondération
<b>a. Projet en lien avec la pauvreté des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explication du choix du projet et des objectifs poursuivis</li><li>• Description de la méthodologie utilisée pour réaliser les objectifs poursuivis</li><li>• Définition du public cible</li></ul>	35
<b>b. Impact du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impact(s) sur la population des jeunes de votre territoire à court, moyen et long terme</li><li>• Reproductibilité possible du projet par d'autres CPAS</li></ul>	35
<b>c. Contextualisation du projet au sein du CPAS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inscription dans le projet global du CPAS</li><li>• Budget attribué au projet par rapport au budget global du CPAS</li><li>• Pérennisation possible du projet au sein du CPAS</li></ul>	20
<b>d. Partenariat(s)/collaboration(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des collaborations et partenaires (à comprendre au sens large, autres opérateurs et collaborations diverses)</li></ul>	10

## Accord de coopération de projet conjoint dans le cadre des Ethias Youth Solidarity Awards

Cet accord de coopération est à compléter si vous proposez un projet conjoint avec une autre institution. Les autres types de partenariats ne doivent pas compléter cet accord. Seul le CPAS porteur de projet recevra la dotation pour le projet conjoint. L'affectation de cette somme relève d'une décision commune entre les partenaires.

Les champs à personnaliser sont en italique.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

• Nom et coordonnées du CPAS porteur du projet : .....

ET

☐ Nom(s) et coordonnées du (des) partenaire(s) : .....

Article 1<sup>er</sup>. Les parties s'engagent, dans le respect de leur finalité propre, à réaliser leur projet conjoint intitulé .....

Article 2. Cette convention est destinée à attester du partenariat conclu entre le porteur de projet et ses partenaires, en vue de la réalisation du projet dénommé à l'article 1<sup>er</sup>.

Article 3. Chaque partie désigne en son sein un responsable chargé de superviser l'exécution de l'accord et d'assurer la coordination des différentes activités liées au projet. Il s'agit de :

- pour le porteur de projet :

- pour le(s) partenaire(s) :

Article 4. Chaque partenaire atteste qu'il n'est pas associé à une autre demande dans le cadre des présents Awards, que ce soit sous la forme d'un projet propre ou d'un projet co-porté.

Article 5. Le présent accord est conclu pour la durée du projet conjoint présenté dans le cadre des Ethias Youth Solidarity Awards.

Article 6. Les partenaires s'engagent à respecter les points « engagements » définis au Chapitre VII du présent vademecum.

Fait le ....., à .....

Signatures du porteur de projet et du (des) partenaire(s)